

Comité d'experts spécialisé
« Evaluation des risques chimiques liés aux articles et produits de consommation »

Procès-verbal de la réunion
du 30 et 31 janvier 2019

Considérant le décret n° 2012-745 du 9 mai 2012 relatif à la déclaration publique d'intérêts et à la transparence en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, ce procès-verbal retranscrit de manière synthétique les débats d'un collectif d'experts qui conduisent à l'adoption de conclusions. Ces conclusions fondent un avis de l'Anses sur une question de santé publique et de sécurité sanitaire, préalablement à une décision administrative.

Les avis de l'Anses sont publiés sur son site internet (www.anses.fr).

Etaient présent(e)s :

- Membres du comité d'experts spécialisé :

M. Luc Belzunces, Damien Bourgeois, Jean Marc Saporì, Jean Pierre Lepoittevin, Alain Aymard, Patrick Rousseaux, Nicolas Bertrand, Michel Guerbet, Jérôme Husson, Jacques Manel, Christophe Yrieix

Mmes Sophie Robert, Catherine Artigou, Catherine Pecquet, Christine Tournoud, Odette Prat.

Présidence

M. Luc BELZUNCES assure la présidence de la séance pour la journée.

1. ORDRE DU JOUR

L'expertise ayant fait l'objet d'une finalisation et d'une adoption des conclusions est la suivante : « Risques sanitaires pour les professionnels du secteur de la gestion des déchets - Saisine n°2016-SA-0137 ».

2. GESTION DES RISQUES DE CONFLITS D'INTERETS

Le président vérifie que le *quorum* est atteint lors de l'adoption des travaux « Risques sanitaires pour les travailleurs liés aux activités de gestion des déchets » : 16 experts sont présents sur 19. Le *quorum* est atteint.

Le président, après avoir vérifié en début de réunion que les experts n'ont pas de nouveaux liens d'intérêts à déclarer, précise que l'analyse des liens déclarés n'a pas mis en évidence de risque de conflit au regard des points de l'ordre du jour mentionné ci-dessus.

3. SYNTHESE DES DEBATS, DETAIL ET EXPLICATION DES VOTES, Y COMPRIS LES POSITIONS DIVERGENTES



Procès-verbal du CES « Produits de consommation » – 30 et 31 janvier 2019

L'Anses s'est autosaisie en date du 6 juin 2016 pour la réalisation de l'expertise suivante : « Evaluation des risques sanitaires pour les professionnels du secteur de la gestion des déchets en France ».

L'expertise relève du domaine de compétences du comité d'experts spécialisé (CES) « Evaluation des risques chimiques liés aux articles et produits de consommation – mandat 2017-2020 ». L'Anses a confié l'expertise au groupe de travail « Risques sanitaires pour les travailleurs impliqués dans les activités de gestion des déchets ». Les travaux ont été présentés au CES tant sur les aspects méthodologiques que scientifiques entre le 08 juillet 2016 et le 31 janvier 2019. Ils ont été adoptés par le CES « Evaluation des risques chimiques liés aux articles et produits de consommation – mandat 2017-2020 » – réuni le 31 janvier 2019.

La collecte des données utilisées pour mener ces travaux a été réalisée au moyen de différents leviers : analyse macroscopique de la littérature scientifique (bibliométrie, lexicométrie...), consultation de rapports institutionnels et associatifs, consultation des rapports d'activité des industriels du secteur (organisations professionnelles, éco-organismes, entreprises du secteur),, consultation des statistiques de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) et auditions de plusieurs représentants des professionnels du secteur des déchets (syndicats de travailleurs et fédérations professionnelles).

L'objectif de ces travaux était de parvenir à l'identification des filières ou flux de déchets d'intérêt en termes de risques sanitaires pour les professionnels du secteur des déchets. Pour cela, le GT a procédé en plusieurs étapes :

- Constitution d'une base terminologique commune clarifiant les définitions de plusieurs termes importants pour la conduite des travaux;
 - Sélection des critères à considérer en vue d'identifier les filières d'intérêt ;
 - Constitution d'une liste de filières à considérer ;
 - Réalisation d'un état des connaissances par filière concernant les différents critères retenus ;
 - Elaboration d'une méthode de catégorisation des filières.

Ces premiers résultats ont constitué le socle d'une phase de travail ultérieure qui a évalué l'opportunité de mettre en œuvre des études approfondies des risques sanitaires au sein des filières identifiées.

Sur la base des conclusions des travaux du GT, le CES « Evaluation des risques chimiques liés aux articles et produits de consommation » a ensuite émis des recommandations relatives à l'amélioration des connaissances concernant les risques sanitaires pour les travailleurs du secteur l'amélioration du suivi médical des travailleurs ainsi que le renforcement des actions de prévention déjà mises en œuvre. Le CES a souligné l'intérêt de conduire une ERS sur les filières « déchets du BTP », « bois » et « emballages ménagers ». Le CES a également souligné l'intérêt d'investiguer plus finement les données disponibles concernant les filières « VHU » et « Biodéchets méthanisés » dans la perspective de la conduite d'une ERS.

Tous les éléments de conclusions et de recommandations ont fait l'objet de débats et discussions lors des séances du 18 décembre 2018 et du 31 janvier 2019. Les modifications formulées par le CES ont été effectuées, soit directement en séance, soit rédigées après la séance selon les demandes effectuées en séance.

A l'issue des discussions, le président a proposé une étape formelle de validation avec délibération et vote. Il a rappelé que chaque expert donne son avis et peut exprimer une position divergente.



Procès-verbal du CES « Produits de consommation » – 30 et 31 janvier 2019

Les experts du CES ont adopté à l'unanimité les conclusions et recommandations de l'expertise relative à l'évaluation des « Risques sanitaires pour les professionnels du secteur de la gestion des déchets ».

Date et signature du Président du CES
L. Belzunces